Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-088_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 088/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 22
de Votants 27
Pouvoirs : 5

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 2 juin 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LE NAOUR Solène, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, AUBERT Yoan.

Excusés : CLAVIER Jean-Christophe, LE COUVIOUR Mélanie, MARTIN Jérémy, GUEGUEN Marie, BRUNET Béatrice.

Absent : /

Pouvoirs : CLAVIER Jean-Christophe à LEPOIVRE Aymeric, LE COUVIOUR Mélanie à Katia LEDUC, MARTIN Jérémy à BOUTTIER Elodie, GUEGUEN Marie à GARDETTE Stéphane, BRUNET Béatrice à DANIEL Jean-Louis.

Secrétaire de séance : Yoan AUBERT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Dispositif argent de poche – Renouvellement pour l'année 2026.

Dans le cadre des actions éducatives menées en faveur de la jeunesse, il est proposé au Conseil municipal de renouveler le dispositif baptisé « Argent de poche » à destination de jeunes de 15 à 17 ans.

En effet, faute d'avoir atteint l'âge de la majorité, ces jeunes peinent à trouver des emplois saisonniers qui leur permettraient de financer quelques loisirs ou dépenses diverses. Le dispositif offrirait aux jeunes de 15 à 17 ans la possibilité de gagner un peu d'argent en effectuant de courtes missions de proximité.
Ces missions seront regroupées en chantiers participatifs de loisirs et de découverte à dimension collective rassemblant autour d'un projet ou d'une réalisation. Les jeunes seront accueillis au sein des services municipaux, encadrés prioritairement par un ou des élus référents en lien avec les agents municipaux.

En contrepartie de leurs interventions par demi-journées de 3h30, non cumulables sur les mêmes journées, les participants bénéficieront d'une bourse de 15€/demi-journée. La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.

Avec cette offre de participation à des tâches d'intérêt collectif, il s'agit non seulement d'associer les jeunes au déroulement de la vie sociale mais aussi de les aider à s'impliquer personnellement dans la recherche de financement de leurs dépenses et commencer à expérimenter le lien entre l'activité et sa rétribution.
Outre l'aspect financier pour les participants, cette initiative permet la découverte de savoir-faire, suscite la rencontre avec les services municipaux et les métiers, valorise

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260608-088_2026-DE

les capacités de transmission entre les professionnels et les jeunes, favorise le travail avec les jeunes ne s'inscrivant pas dans l'offre d'activité de proximité.

Le financement sera supporté sur le budget primitif à hauteur de 300,00 € pour l'année 2026 (soit environ 20 demi-journées).

Une autorisation parentale devra être délivrée.
Afin d'ouvrir le dispositif au maximum de jeunes, chacun d'entre eux ne pourra réaliser qu'un seul chantier par an. Les primo-demandeurs seront priorisés.

Un contrat de participation ainsi qu'une autorisation de versement de bourse sur le compte du responsable légal (si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire) seront signés par les participants, les responsables légaux et la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve le renouvellement du dispositif « Argent de poche » pour un budget maximum de 300,00 € pour l'année 2026 ;
- approuve la mise en place d'un contrat de participation type ;
- autorise Madame la Maire à le signer à chaque fois que cela sera nécessaire.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Yoan AUBERT